

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES
chargée d'examiner les objets suivants :**

Exposé des motifs et projet de décret portant sur le dépôt d'une initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale l'invitant à demander au Conseil fédéral que les négociations avec l'Union européenne (UE) au sujet d'un Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA) soient interrompues immédiatement

et

(10_INI_038) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative Jacques Nicolet et consorts au nom du comité du groupe agricole du Grand Conseil demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale afin que les négociations avec l'Union européenne au sujet d'un Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA) soient interrompues immédiatement.

La commission s'est réunie les 3 mai 2011 et 14 juin 2011 à la Salle du Bicentenaire pour examiner les objets susmentionnés. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley, Claudine Dind, Aliette Rey-Marion, Alessandra Silauri (en remplacement de M. Vassilis Venizelos) et MM. Dominique Richard Bonny, François Cherix (excusé le 14 juin), Jean-Luc Chollet (le 3 mai en remplacement de M. Michel Miéville), Julien Glardon (le 14 juin en remplacement de M. Vassilis Venizelos), Frédéric Haenni, Denis-Olivier Maillefer, Gabriel Poncet, Michel Renaud, Vassilis Venizelos (excusé le 14 juin), Eric Walther, Pierre Zwahlen, vice-président, et du rapporteur président soussigné. M. Jacques Nicolet, initiant, était présent à la séance du 3 mai 2011. MM. Pierre-Alain Mercier et Michel Miéville étaient excusés à ces deux séances.

Les séances ont eu lieu en présence de M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, Chef du Département de l'Economie (DEC). Il était accompagné de M. Christian Aeberhard, responsable de l'état-major au Service de l'agriculture (SAGR, séance du 3 mai) et de M. Frédéric Brand, chef du SAGR (séance du 14 juin). Mme Stéphanie Bedat, secrétaire de la Commission thématique des affaires extérieures (CAE), s'est chargée de la prise des notes de cette séance. Nous tenons à remercier toutes ces personnes de leur précieuse collaboration aux travaux de la commission.

1. Introduction

En préambule, le Président de la commission rappelle le cadre général de cette initiative et de l'Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA) en cours de négociation. Il mentionne que ceux-ci font l'objet d'un débat nourri et que plusieurs interventions parlementaires ont déjà été déposées au plan fédéral.

2. Position du Conseil d'Etat

Bien que les négociations ne soient pas positives pour l'agriculture vaudoise, le Chef du département indique que le Conseil d'Etat est d'avis que la présente initiative ne devrait pas être déposée auprès de l'Assemblée fédérale. Deux raisons principales fondent cette position :

- les interventions parlementaires déposées sur le même sujet (5 dont 3 demandant l'arrêt immédiat des négociations) ont été rejetées par le Conseil fédéral. Il paraît donc délicat de recourir à un instrument utilisé récemment qui n'a pas porté ses fruits;
- les mesures d'accompagnement de l'Accord ne sont pas connues du fait que le contenu de l'Accord lui-même ne l'est pas. Il paraît donc prématuré de rompre abruptement des négociations en cours et ce sans véritable connaissance de cause.

Le Chef du département estime que d'autres moyens de pression existent en marge de l'initiative, notamment par le biais des délégués au sein des conférences intergouvernementales et à travers la députation vaudoise aux Chambres fédérales, qui est déjà largement sensibilisée à cette question. Il relève également la nécessité de distinguer le processus de négociation et celui de la ratification où une intervention plus forte pourrait être envisagée.

3. Position de l'initiant

L'initiant reconnaît ne pas comprendre la position du Conseil d'Etat. En effet, chacun s'accorde pour admettre les effets négatifs et dangereux d'un tel accord sur l'agriculture vaudoise. Il cite notamment la diminution du revenu de 50%, la diminution de la qualité agroalimentaire à travers l'ouverture aux surplus mondiaux, la diminution de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, les risques en termes d'emploi (délocalisations), la diminution du respect de l'environnement et de la protection des animaux.

Partant, il est surprenant qu'un canton fort sur le plan agricole comme le Canton de Vaud persiste dans la voie d'un tel accord. Par ailleurs, l'expérience de l'Accord dit du Cassis de Dijon devrait accorder à la présente initiative un autre éclairage que celui proposé par le Conseil d'Etat. Il en va du respect que les autorités doivent au citoyen-consommateur et aux travailleurs du secteur agroalimentaire.

4. Discussion générale

Lors de la discussion durant la première séance, plusieurs intervenants ont fait part de leur malaise à soutenir une telle initiative tout en exprimant leur solidarité avec le monde agricole. Ils souhaitent pouvoir permettre la conclusion des négociations afin de pouvoir se déterminer sur un accord finalisé et non pas en cours de discussion comme il l'est aujourd'hui. L'arrêt des négociations leur apparaît comme un affaiblissement de la position suisse et donc comme une atteinte à la crédibilité de notre pays.

La discussion s'est ensuite concentrée sur les éventuels autres moyens à disposition du Grand Conseil pour marquer sa volonté de soutenir les éléments essentiels mis en avant par cette initiative, notamment la souveraineté alimentaire, la qualité et le respect du citoyen-consommateur.

A l'issue de cette discussion, la commission a décidé à l'unanimité d'interrompre ses travaux pour permettre à l'initiant de consulter le comité du groupe agricole du Grand Conseil afin d'étudier le retrait de cette initiative au profit du dépôt d'une résolution.

Lors de sa seconde séance, la commission a pu prendre connaissance de la position de l'initiant et du comité du groupe agricole du Grand Conseil, soit de maintenir l'initiative vu l'importance de ce sujet et compte tenu des risques encourus par un tel accord.

A cette occasion, la commission a également pris connaissance des derniers développements au plan fédéral qui se sont traduits par la prise en considération par le Conseil national de trois motions demandant l'interruption des négociations. Selon le Chef du département, le Conseil fédéral devra s'y montrer sensible.

5. Conclusion

Tout en ayant de la compréhension pour la démarche proposée, plusieurs commissaires demeurent néanmoins convaincus que la présente initiative est de l'ordre de la démonstration et qu'elle est superfétatoire en regard des autres interventions parlementaires fédérales déjà prises en considération. En résumé, si le fond peut être partagé, la forme suscite d'importantes réserves au sein de la commission.

6. Recommandations de la commission

Entrée en matière

Par 11 oui, 0 non et 1 abstention, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur l'EMPD.

Projet de décret

Par 10 oui, 0 non et 2 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil d'adopter le projet de décret.

Préavis du Conseil d'Etat

Par 7 oui, 2 non et 3 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil d'adopter le préavis du Conseil d'Etat.

Glion, le 29 août 2011

Le rapporteur:
(signé) *Laurent Wehrli*